

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DDCT 55 Modification de la délibération 2020 R201 des 6, 7 et 8 octobre 2020 portant désignation des représentants de la Ville de Paris au sein de la Commission départementale des risques naturels majeurs.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2512-1 et suivants relatifs au statut de Paris, L2511-1 et suivants relatifs à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et L.2121-21;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R 565-5 et R565-6 ;

Vu la délibération 2020 R201 des 6, 7 et 8 octobre 2020 portant désignation « des représentants de la Ville de Paris au sein de la Commission départementale des risques majeurs ».

Vu la délibération du 22 juin 2021 par laquelle la Maire de Paris propose de modifier la délibération 2020 R201 des 6, 7 et 8 octobre 2020 portant désignation des représentants de la Ville de Paris au sein de la commission départementale des risques naturels majeurs.

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : la délibération 2020 R201 des 6, 7 et 8 octobre 2020 est modifiée comme suit :

- M Alexis GOVCIYAN, désigné à la suite d'une erreur matérielle dans la liste des membres titulaires de la Commission départementale des risques naturels majeurs est désigné en qualité de membre suppléant et prend place au premier rang des suppléants ;
- l'intitulé exact de la Commission est : « Commission départementale des risques naturels majeurs » ;

Article 2 : la liste des membres titulaires et suppléants ainsi modifiée est annexée à la présente délibération ;

Article 3 : la présente délibération sera notifiée à M. Alexis GOVCIYAN et au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

Annexe à la délibération 2021 DDCT 55 portant modification de la délibération 2020 R201 des 6, 7 et 8 octobre 2020 relative à la désignation des représentants de la Ville de Paris au sein de la Commission départementale des risques naturels majeurs.

Représentant de la Ville de Paris au sein de la Commission départementale des risques naturels majeurs.

Titulaires :

- Nathalie LAVILLE
- Chloé SAGASPE
- Jean-Noël AQUA
- Nathalie MAQUOI
- Vincent BALADI
- Béatrice LECOUTURIER

Suppléants :

- Alexis GOVCIYAN
- Jean-Philippe DAVIAUD
- Douchka MARKOVIC
- Sandrine CHARNOZ
- Patrick VIRY
- Maud GATEL